

REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichée le : 04/12/2024
Jusqu'au : 04/02/2024

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Le Mardi 3 Décembre 2024 à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire.

**Session ordinaire
Du
03/12/2024**

Date de convocation :
27/11/2024

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jacques VOLLE, Martine BOULON, Bernard PICCOTTI, Christine PASTURAL, Sébastien LANONE, Hélène LACROIX, Nadine CHAIX-IMBERTECHE, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Rachel KLEIN, Éric PAQUERIAUD, Alain GAS, Jérôme LEBRAT, Sébastien WALTERSKI, Aurélie ANTHERION, Martine VABRES, Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS, Stanislas ANTHERION

Date d'affichage :
27/11/2024

Nombre de
conseillers :

Absent (s) excusé (s) :

En exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 6
Votants : 27

Pierre FUZIER a donné procuration à Sylvie ANDRE-COSTE
Lucien RIVAT a donné procuration à Nadine CHAIX-IMBERTECHE
Thierry SEILER a donné procuration à Sébastien LANONE
Manon REYNE a donné procuration à Bernard BROTTES
Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS
Blandine PUAUX a donné procuration à Martine BOULON

Christine PASTURAL a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

N°	Objet	Délibérant
2024/062	BUDGET PRINCIPAL 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 2	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la décision modificative N°2 du budget principal de la commune 2024 ; • DEMANDE la transmission au trésor public des données de la décision modificative N° 2 ainsi que son application budgétaire. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2024/063	BUDGET PRINCIPAL 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 3	Entendu l'exposé, le conseil municipal, par 16 votes pour, 8 votes contre (CHAIX-IMBERTECHE, KLEIN, LACROIX, LEBRAT, MEJEAN, PAQUERIAUD, RIVAT, WALTERSKI) et 3 abstentions (GAS, VABRES, VERDOT) :

		<ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la décision modificative N°3 du budget principal de la commune 2024 ; • DEMANDE la transmission au trésor public des données de la décision modificative N° 3 ainsi que son application budgétaire. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/064	AVANCES SUR CONTRIBUTIONS EXTERNES 2025	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACCORDE les avances sur subventions ou contributions 2025, soit environ 25% du montant accordé en 2024, pour les structures suivantes : <p>OGECE : 11 000 € Football Club Rhône Vallée 26/07 : 4 500 € Handball Rhône Eyrieux : 4 500 € MJC La Voulte s/Rhône : 68 000 € CCAS : 70 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/065	REGLES ET DUREES DES AMORTISSEMENTS - ACTUALISATION	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte les durées d'amortissement proposées ci-après pour les immobilisations acquises ; • ADOpte la règle de calcul au prorata temporis des amortissements d'immobilisations à compter du 1er janvier 2025 ; • FIXE le seuil de bien dit de « faible valeur » à amortir sur un an à 2 000 € TTC ; • APPLIQUE la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent ; • APPROUVE le principe de sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de « faible valeur » dès lors qu'ils ont été intégralement amortis ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/066	BUDGET PRIMITIF 2025 – OUVERTURE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'ouverture des crédits sur les opérations d'investissement mentionnées ci-dessus ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,</p>

		Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2024/067	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LVCA SYNERGIE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal par 23 votes pour, 3 abstentions (BOULON, GAS, PUAUX) et 1 vote contre (SEILER) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle, et complémentaire à la subvention annuelle déjà accordée, de 750 € à l'association LVCA Synergie ; • AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes démarches dans ce dossier. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/068	CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 ASSOCIATION « CHATS MELI MELO » ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal par 26 votes pour et 1 abstention (SEILER) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention entre la commune de la Voulte sur Rhône et l'association « Chats méli-mélo » pour l'année 2025 ; • APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle, et complémentaire à la subvention annuelle déjà accordée, de 500 € à la même association pour 2024 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant, ainsi que mener toutes démarches dans ce dossier. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/069	INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) POUR LA FILIERE POLICE MUNICIPALE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière police municipale, dans les conditions décrites dans la délibération ; • DIT que cette indemnité est instaurée à compter du 1er janvier 2025 ; • ABROGE les indemnités citées plus haut, remplacées par l'ISFE ; • AUTORISE Monsieur le Maire à toutes démarches dans ce dossier. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/070	CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la modification correspondante au tableau des effectifs ; • AUTORISE Monsieur le Maire à toutes démarches dans ce dossier. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/071	COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PREND ACTE de la présentation du rapport social unique de l'année 2023. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>

2024/072	<p align="center">CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A INTERVENIR AVEC LA MJC-CENTRE SOCIAL CONCERNANT L'IMMEUBLE DU PARC BABOIN-JAUBERT</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE la convention de mise à disposition des locaux du Parc Baboin-Jaubert auprès de l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) – Centre social de La Voulte-sur-Rhône, selon projet joint en annexe ; • DIT que la redevance annuelle pour 2024 se porte à 36 675,80 € somme exigible dès signature de la convention ; • DIT que la redevance de 36 675,80 € restera fixe jusqu'en 2026 inclus ; • AUTORISE Monsieur le Maire à toutes signatures dans ce dossier. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/073	<p align="center">CONVENTION PETITS DEJEUNERS À DESTINATION DES ÉCOLES MATERNELLES</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la signature d'un avenant à la convention de partenariat de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » permettant la reconduction du dispositif sur l'année scolaire 2024/2025 ; • APPROUVE la mise à disposition de personnel communal pour l'acheminement et l'entreposage des aliments ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/074	<p align="center">APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023 - AYGUO</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal par 19 votes pour et 8 abstentions (CHAIX-IMBERTECHE, KLEIN, LACROIX, LEBRAT, MEJEAN, PAQUERIAUD, RIVAT, WALTERSKI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du syndicat AYGUO tel que joint en annexe ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/075	<p align="center">PREMIER RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS COUVRANT LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2023</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal par 26 votes contre (ANDRE-COSTE, ANTHERION, ANTHERION, BOULON, BROTTE, CHAIX-IMBERTECHE, DUVERNOIS, FUZIER, HOARAU, KLEIN, LACROIX, LANONE, LEBRAT, MEJEAN, PAQUERIAUD, PASTURAL, PICCOTTI, PUAUX, REYNE, RIVAT, SEILER, VABRES, VENTUROLI, VERDOT, VOLLE, WALTERSKI) et 1 abstention (GAS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'APPROUVE PAS le premier rapport triennal d'artificialisation des sols couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, basé sur l'observatoire local du foncier en Centre Ardèche, et annexé à la présente délibération ;

		<ul style="list-style-type: none"> • INDIQUE que ce vote CONTRE repose en particulier sur le manque de précisions obtenues de la part de l'observatoire local du foncier rendant difficile la lecture des données d'artificialisation. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/076	<p>DELIBERATION PREVUE PAR L'ARTICLE 31 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal par 25 votes pour et 2 votes contre (VABRES, VERDOT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE les précisions à apporter à l'article 31 du règlement intérieur du conseil municipal en vigueur ; • DIT que cela ne constitue pas une modification dudit règlement mais des précisions prévues par celui-ci ; • DEMANDE à Monsieur le Maire d'organiser les espaces d'expression des élus dans les parutions municipales ayant pour objet principal les affaires de la commune de la façon indiquée dans la présente délibération, dès qu'elle sera devenue exécutoire. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/077	<p>DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 26 MAI 2020</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal par 17 votes pour et 10 votes contre (CHAIX-IMBERTECHE, KLEIN, LACROIX, LEBRAT, MEJEAN, PAQUERIAUD, RIVAT, VABRES, VERDOT, WALTERSKI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DELEGUE à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat la possibilité de modifier ou supprimer les régies comptables, conformément à l'alinéa 7 de l'article L.2122-22 du CGCT. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>

Fin de séance à 20h37